Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1723

Artikel: Quelle démocratie pour les métropoles transfrontalières?
Autor: Marco, Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024249

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelle démocratie pour les métropoles transfrontalières ?

Daniel Marco

Un groupe de cinq experts européens, a été mandaté par l'Office fédéral du développement territorial pour établir un rapport sur l'aménagement et le développement du territoire en Suisse (cf. article Yvette Jaggi et dossier).

Après quatre visites et rencontres de plusieurs jours, ils ont établi un rapport dont la table des matières contient un sous titre « La dimension transfrontalière ». Lorsque l'on est citoyen de la République et canton de Genève, l'une des marches de la Confédération helvétique, considérée souvent comme une marge, on se précipite … pour lire deux petites pages.

Sous le titre « Problématique », il est mentionné : le devenir encore plus perméable des frontières et la réduction de leur effet de cloison, sous l'influence croissante de la politique européenne, ainsi que l'augmentation des distances parcourues dans la vie quotidienne au sein d'une même « agglomération », dont la conséquence sera que les procédures (sic !) (urbaines ?) de part et d'autre de la frontière deviendront de plus en plus interdépendantes.

Sous le titre « Suggestions », il est à relever l'accent mis sur un fait marquant. Dans les quatre grands pays limitrophes : France, Allemagne, Autriche et Italie, le gouvernement central a beaucoup plus de poids en matière d'aménagement du territoire que le Conseil Fédéral. En Suisse, il faudra dans ce domaine tenir compte de la force des cantons. Par contre rien sur le poids réel des villes, sur le présent et l'avenir des territoires.

Il faut aussi citer cette phrase toute pro-nationale « … les possibilités de développement transfrontalier pourraient notamment favoriser la cohésion territoriale du pays et contrecarrer les tendances centrifuges que le travail transfrontalier est susceptible de renforcer ».

Mais en contrepoint de cette phrase, il est écrit « Si la Suisse veut conserver la maîtrise de son propre développement territorial, elle doit se préoccuper plus directement de celui qui se pratique dans les régions transfrontalières et donc, par définition, aussi de l'autre coté de la frontière. Comme une perte d'autonomie risque d'en découler, il est préférable qu'elle se produise de manière réfléchie et coopérative, plutôt que désorganisée et aléatoire ».

On reste sur sa faim. Le texte s'arrête là où il aurait pu devenir intéressant, en abordant à partir de la notion bien vue de perte d'autonomie raisonnée de part et d'autre de la frontière, la question essentielle « Quelle genre de démocratie faut-il appliquer à des territoires réunis par une forme et un contenu communs, mais très différents, compte-tenu d'histoires et de cultures fort divergentes ? », notamment en matière de démocratie dont on sait qu'elle n'est pas neutre.

Luciano Canfora, enseignant à l'Université de Bari, dans un ouvrage paru en 2006 au Seuil, intitulé La démocratie. Histoire d'une idéologie, expose, de manière critique, les

racines et l'histoire (drames et comédies) de la démocratie en Occident, notamment dans les grands pays qui nous entourent.

Il n'y a rien dans ce livre sur la Suisse et son histoire singulière. Mais à partir d'une culture de la démocratie très dissemblable de celles des pays voisins - d'où l'importance de la lecture de l'ouvrage de Canfora - la Suisse pourrait cependant prendre des initiatives et proposer des « dispositifs démocratiques », organes législatifs, exécutifs, élections, votations, etc. pour gouverner ces territoires transfrontaliers notamment les deux métropoles partiellement suisses : Bâle et Genève. Des dispositifs évoluant dans le temps et dans l'espace, la culture du partenaire n'étant pas la même au bord du Rhin - Bâle-Ville a déjà mis en place des premières structures politiques allant dans ce sens, avec ses voisins français et allemands - qu'en aval du Lac Léman. Les territoires helvétiques transfrontaliers deviendraient ainsi les ambassades de Suisse en Europe.